

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Jeudi vingt-sept Juin 2013 à 18 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, MME Anne-Marie HAIE, MM Bruno LOQUET, Michel ISABEL, André BROU, Daniel ROBERT, René-Jean MOREAU PAGANELLI, MMES Elodie LEGER, Danièle LEGER, M. Ludovic DESHAYES, MME Laurence CHOTARD

Etaient absents excusés : M. GUIRLIN , MME KERMARREC Nicole (pouvoir à B. LOQUET), M. Bruno DUPORT (pouvoir à L. DESHAYES), M. Franck CAPILLERY, MME Susana JETHA (pouvoir à L. CHOTARD), M. POTOT (pouvoir à M. LETHUILLIER)

MME Laurence CHOTARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – PARC MAIRIE

D.2013/06/27-01BIS Diagnostic paysager – Compte-rendu et visite du parc avec l'agence paysagiste « L'Essence du Jardin »

Madame Julie GAMBIN, ingénieur paysagiste du cabinet « L'Essence du Jardin » à HOUX (28) et Monsieur Marc DEBIENNE, entrepreneur en « expertise de l'arbre », exposent les résultats de l'étude menée dans le parc de la Mairie.

Il s'agit d'une part, de sécuriser le parc avec l'abattage de 64 arbres dont certains jugés dangereux de par leur mauvais état (arbres morts ou malades comme les frênes), d'autre part de mener une politique d'élagage et d'abattage pour valoriser les perspectives paysagères du parc.

Au vu de cette étude, Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal interdisant la fréquentation du parc au public tant que les travaux nécessaires à sa sécurisation ne seront pas réalisés.

Le Conseil Municipal se rend dans le parc où Madame GAMBIN et Monsieur DEBIENNE font un exposé précis de leurs préconisations. Compte tenu de la sécurisation à apporter au parc, ces préconisations sont adoptées à l'unanimité. Madame GAMBIN est choisie pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'élagage et abattage des arbres, conformément à son étude. Adopté à l'unanimité.

II – FINANCES

1. Tarifs communaux pour l'année 2013/2014

Il est proposé d'appliquer une hausse de 2% pour les tarifs communaux à compter de septembre 2013.

a) Cantine

D.2013/06/27-01 Les nouveaux prix des tickets de cantine scolaire pour l'année scolaire 2013/2014 seraient les
TARIFS CANTINE suivants :

- * **Tickets jaunes** : **22,95 € la carte de 8 repas** (repas journalier) soit 2,87 € le repas
- * **Tickets bleus** : **4,30 € le repas** (repas occasionnel)
- * **Tickets verts** : **5,90 € le repas** (repas extérieur commune)

En ce qui concerne les tickets jaunes vendus par cartes de 8, il est proposé de les vendre à l'unité à partir du mois de juin, ceci pour permettre aux familles d'ajuster les tickets au nombre exact de jours scolaires, les tickets n'étant plus valables à la rentrée de septembre. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

b) Etude surveillée

D.2013/06/27-02
TARIFS ETUDE
SURVEILLEE

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée pour la prochaine rentrée scolaire 2013 seraient les suivants :

- 3 jours : 6,85 € - la journée : 2,95 €

Adopté à l'unanimité.

c) Bibliothèque

D.2013/06/27-03
TARIFS
BIBLIOTHEQUE

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de la bibliothèque municipale à compter de la prochaine rentrée scolaire 2013 seraient les suivants :

- Abonnement annuel - livres : 7,15 € - Internet : 24,50 €

Adopté à l'unanimité.

d) Eau et Assainissement

D.2013/06/27-04
TARIFS EAU ET
ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose de porter les tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter de la saison novembre 2013 à octobre 2014 à :

Eau ⇒ 1,33 € le m3

Assainissement ⇒ 1,84 € le m3

Abonnements :

Petit compteur ⇒ 11,73 €

Gros compteur ⇒ 27,54 €

Il est rappelé que depuis toujours, la référence de prise en compte des nouveaux tarifs est évaluée au moment de la facturation (novembre/décembre) **à partir de la date du précédent relevé** effectué sur une période de 3 mois. Septembre/octobre/novembre, la facturation ne correspondant pas forcément à une année civile. Adopté à l'unanimité.

D.2013/06/27-05
TARIFS
SQUASH

Tarifs squash

Sur proposition de Monsieur BOUCHER, Maire Adjoint chargé des Sports, les nouveaux tarifs du squash à compter du 1^{er} septembre 2013 seraient les suivants :

1. SEANCES A L'UNITE :

durée 40 mn

- COMMUNE

Heures Pleines :	7.00 €
Heures Creuses :	6.00 €
- Hors commune

Heures Pleines :	8.00 €
Heures Creuses :	7.00 €
- Etudiant, demandeur d'emploi :

Heures Pleines :	6.00 €
Heures Creuses :	4.00 €
- Comité d'entreprise

Carnet de 10 séances	Heures Pleines :	50.00 €
	Heures Creuses :	30.00 €
- Associations, groupes

Carnet de 10 séances	Heures Pleines :	50.00 €
	Heures Creuses :	30.00 €

2. ABONNEMENT 1 - du 01/09/2013 au 31/08/2014

Abonnement n° 1	Adhésion « Loisir »	30.00 €
	Adhésion « Compétition »	60.00 €
carnet de 24 cases *	Adulte	62.00 €
	Etudiant, demandeur emploi	52.00 €
Carnet de 12 cases *	Adulte	35.00 €
	Etudiant, demandeur emploi	30.00 €

*le carnet est nominatif H.P. : 2 cases H.C. : 1 case

3. **ABONNEMENT 2 - du 01/09/2013 au 31/08/2014**

Abonnement n° 2	Adhésion « Loisir »	160.00 €
	Adhésion « Compétition »	190.00 €
Carnet de 24 cases *	Adulte 24.00 €	Etudiant, demandeur emploi 17.00 €

*mêmes remarques que pour n°1

RAPPEL : HEURES PLEINES : de 17 H 20 à 22 H 00 du lundi au vendredi
de 10 H 40 à 19 H 00 le samedi
HEURES CREUSES : de 14 H 00 à 17 H 20 du lundi au vendredi

Les créneaux sont de 40 mn.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité et seront applicables dès le 1^{er} septembre 2013.

Décisions modificatives au budget

D.2013/06/27-06

D.M. N° 1

BUDGET GENERAL

a) D.M. N° 1 sur budget Général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Général 2013 (D.M. n° 1) de : + 14 000 € en dépenses et recettes d'investissement qui s'établit selon tableau ci-dessous, ce qui porte le nouveau budget d'investissement équilibré à 1 934 000 €.

Cette décision modificative prend en compte :

- en recettes, les attributions de subventions FDAIC 2013 du Département pour un montant de 9 000 € pour la vidéo protection et de 24 150 €, pour la rue des Merries soit un total de 33 150 €, et de la suppression de la subvention FDAIC 2012 (travaux non démarrés) pour la Place de l'Eglise.
- en dépenses, les ajustements selon détail ci-dessous :

Dépenses d'Investissement		
21318 - 321	Autres bâtiments publics - Bibliothèque	+ 7 000
21318 - 71	Autres bâtiments publics – Toiture ancien logt poste	- 7 000
21318 - 72	Autres bâtiments publics - Démolition	+ 16 000
21568 - 822	Autres matériels et outillages incendie et défense civile/vidéo protection	+ 12 000
21534 -114	Réseaux électrification /rue des Merries	+ 15 000
2315 - 822	Installations, matériels outillages techniques/rue des Merries	+ 45 000
2313 - 816	Constructions/place de l'église	- 74 000
2031 - 816	Frais Etudes	- 6 000
2051-1 020	Concessions et droits similaires, licences ...	+ 5 750
2051-2 413	Concessions et droits similaires, licences...	+ 250
2111-03 020	Terrains nus	- 500
10223 020	TLE	+ 500
	TOTAL	+ 14 000
Recettes d'Investissement		
1323 - 816	Subvention départementale/place de l'église	-19 150
1323 - 822	Subvention départementale/rue des Merries	+ 24 150
1323 - 822	Subvention départementale/vidéo protection	+ 9 000
	TOTAL	+ 14 000

Le budget reste en équilibre à hauteur de 1 934 000 €.

Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

D.2013/06/27-07

DM N° 1 BUDGET

EAU & ASSAINISSEMENT

b) D.M. N° 1 sur budget Eau et Assainissement

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau et Assainissement 2013 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Dépenses d'Investissement		
D 023 OS 992	Virement à la section d'investissement	- 15 000
D 023 OS 991	Virement à la section d'investissement	+ 15 000
D 23153-1 R 991	Travaux divers	+ 15 000
D 23153-1 R 992	Travaux divers	- 15 000

Recettes d'Investissement		
R 021 OS 992	Virement de la section d'exploitation	- 15 000
R 021 OS 991	Virement de la section d'exploitation	+ 15 000
R 7011-01 R 991	Ventes aux abonnés Commune	+ 10 000
R 701241 R 991	Contre valeur pollution	+ 2 500
R 7064 R 991	Locations de compteurs	+ 2 500
R 70611 R 992	Redevance d'assainissement collectif	- 10 000
R 706121 R 992	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	- 5 000
TOTAL		0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

D.2013/06/27-08
DEMANDE FONDS
PEREQUATION
2013

c) Demande « Fonds de Péréquation 2013 »

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2013, soit une subvention maximum de 32 500 € pour acquisitions et travaux divers.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite auprès du Conseil Général la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2013 pour un montant de 32 500 €. Adopté à l'unanimité

III – ADMINISTRATIF

D.2013/06/27-09
PROJET INSTAL.
VIDEO
PROTECTION

Projet d'installation de vidéoprotection (Mairie – Place de l'Eglise/rue Charles de Gaulle– carrefour D912/D116 – rond point du stade– cimetière)

Monsieur le Maire évoque les différents débats autour du projet de vidéo protection sur la commune et rappelle que le financement de l'installation est prévu au budget depuis 2 ans. Il présente les sites d'implantation des caméras et la possibilité soit d'acquérir soit de louer le matériel. Des subventions ont été demandées (Etat : en cours – Département : accordée). Le référent sûreté de la Gendarmerie sera consulté.

Après délibération, afin d'assurer une meilleure protection et sécurisation des personnes et des biens, le conseil municipal décide de lancer l'opération pour la mise en place d'une installation de vidéo protection sur la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

1. Organisation du 14 Juillet

Animations et jeux de l'après-midi : Laurence CHOTARD et André BROU se chargent de l'achat des lots pour les enfants et la loterie des dames.

Repas : Pas d'inscription préalable pour le repas cette année mais cela peut être envisagé pour l'an prochain. On se base sur une moyenne de 300 personnes. Le repas est offert aux habitants de la commune.

Menu : il reste identique à celui de l'an passé (salade de tomates – salade piémontaise – rôti de porc – rosbeef – chips – brie – pêche – vin rouge et vin rosé).

Animation : Monsieur Jean-Michel MAURY de Vernouillet est reconduit cette année.

D.2013/06/27-10
AMENDEMENT
REGLEMENT
ESPACE HUGO

Amendement sur le règlement de l'Espace Hugo (interdiction des lanternes chinoises et des feux d'artifice)

Suite aux diverses demandes de la part de certains locataires de l'Espace Hugo, relatives à l'utilisation de feux d'artifices ou de lanternes chinoises dans le parc de la Mairie et vu l'emplacement du parc en centre bourg du village, considérant le danger que représenterait l'utilisation de ces artifices, M. le Maire propose un amendement au règlement de l'Espace Hugo pour l'interdiction des feux d'artifice et des lanternes chinoises. Adopté à l'unanimité.

2. Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal :

a) la composition du nouveau conseil communautaire élu le 24 juin dernier

- b) la possibilité pour les conseillers municipaux qui le souhaitent, de s'inscrire pour participer aux travaux des diverses commissions thématiques qui seront mises en place dans la nouvelle structure. Pour info.

3. Eiffage Energie

M. le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu aujourd'hui en Mairie, une personne de la société EIFFAGE ENERGIE, proposant d'étudier les installations municipales afin de proposer des solutions d'amélioration pour le contrôle de la consommation des énergies (eau, électricité, gaz).

IV – URBANISME

1. Place de l'Eglise

a) Compte rendu de la 1^{ère} réunion de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords par le Cabinet « la Fabrique du Lieu »

M. le Maire donne le compte rendu de la 1^{ère} réunion organisée avec le cabinet « La Fabrique du Lieu » pour l'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) dans le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise. Le périmètre de l'aménagement prend en compte la place de l'Eglise et ses abords, le jardin de la poste, la rue Charles de Gaulle (en partie) et les deux sentes. Une réunion d'information sur ce projet sera organisée, avec les riverains, le 22 juillet place de l'Eglise.

D.2013/06/27-11 Prestations complémentaires à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage

**PLACE EGLISE
PRESTATIONS
COMPLEM. AMO**

Dans le cadre de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords, M. le Maire présente un devis du Cabinet « La Fabrique du Lieu » pour des prestations complémentaires (organisation d'une réunion publique) d'un montant de 956,80 € TTC. Après délibération, ce devis est adopté à l'unanimité.

2. Réflexion d'urbanisme sur les zones AU1- AU2 – AU3

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur l'aménagement des terrains zonés AU1 – AU2 – AU3. Un programme d'aménagement sera à définir après étude approfondie (environ 2 ans) par la société Francelot. A l'issue d'une réunion en date du 20 juin dernier, il a été envisagé que le démarrage du projet se fasse sur la zone AU3 (23 lots) avec tourne bride. Le projet n'en est qu'au stade d'une étude pour l'instant.

3. Anciens logements « Garçon » - appel d'offres pour la démolition

**D.2013/06/27-12
ANCIENS LOGTS
« GARÇON »
APPEL OFFRES
DEMOLITION**

M. le Maire rappelle le projet, déjà évoqué en réunion de conseil municipal, de démolition du bâtiment jouxtant la Mairie, permettant de dégager des perspectives de vues aussi bien depuis la Mairie qu'autour de cette dernière. le matériel entreposé pouvant être transféré au 27 rue Charles de Gaulle. Après délibération, le conseil municipal accepte le lancement de l'appel d'offres et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

V – TRAVAUX

Point sur les travaux en cours :

- ⇒ La réhabilitation du cimetière est en cours. Les travaux devraient être terminés pour juillet.
- ⇒ Les travaux des trottoirs rue de Paris devraient débuter le 1^{er} juillet.

D.2013/06/27-13 ⇒ Remise en état du Chemin du Gaillon : M. le Maire présente un devis de l'entreprise INEO pour un montant de 12 540,05 € HT, soit 14 997,90 € TTC. Ce devis est adopté à l'unanimité.
**REMISE EN ETAT
CHEMIN DU GAILLON**

VI – COMMISSION DES EAUX

D.2013/06/27-14 **1° / Mise en place d'un matériel de transmission des compteurs d'eau sur un web serveur (comptage Raville – ancienne station de pompage du bourg – Fermaincourt)**
MISE EN PLACE
MATERIEL
TRANSMISSION INFOS
SUR SERVEUR WEB

M. le Maire présente une proposition de l'entreprise MAHARAUX pour la mise en place de matériel de transmission des informations des 3 compteurs d'eau de la commune (Raville, bourg et Fermaincourt) sur un web serveur ce qui permettrait de suivre la consommation en temps réel. Ce devis s'élevant à 4 887,87 € HT, soit 5 845.89 € TTC est adopté à l'unanimité.

VII – COMMISSION SCOLAIRE

M. Boucher donne des informations sur la rentrée de septembre :

- Ecole Maternelle : 92 enfants sont inscrits, l'ouverture d'une 4^{ème} classe est programmée mais un comptage sera réalisé par l'inspection d'Académie le jour de la rentrée pour confirmation ou non de la 4^{ème} classe.

- Ecole Élémentaire : maintien des 7 classes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.